

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 7 MARS 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 7 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18h30

Présents 9

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 4

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Votants 12

sous la présidence de M Didier CORTES, Vice-Président.

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : : M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Mme Monique ROUTABOUL,

Mme Isabelle DICIANI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,

Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,

Mme Aurore MERVILLE-COMET a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-11 Vote du Compte Administratif de l'exercice 2022*Exposé*

Après avoir présenté les comptes de l'exercice 2022, Monsieur Didier CORTES présente le compte administratif de l'exercice 2022 qui font apparaître les résultats suivants :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>
Fonctionnement	8 474,52 €	11 135,34 €	2 660,82 €
Report exercice 2021		9 773,91 €	

La section Fonctionnement présente un Solde Excédentaire de 12 434,73 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

De voter le Compte Administratif 2022 à :

12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 08/03/2023

Le secrétaire de séance,



Le Vice-Président,
Didier CORTES

